

Collège Liberté

4 rue de verdun

94550 Chevilly-Larue

☎ 01 46 87 74 28

✉ ce.0940071s@ac-creteil.fr

Livret d'accueil : Parents et Élèves



Table des matières

<i>Les personnels du collège.....</i>	<i>1</i>
<i>Se déplacer dans le collège.....</i>	<i>4</i>
<i>Le collège Liberté : Mode d'emploi.....</i>	<i>6</i>
<i>De nouveaux lieux !.....</i>	<i>11</i>
<i>Participer à la vie du collège.....</i>	<i>13</i>
<i>Les bons réflexes.....</i>	<i>15</i>

Les personnels du collège

Qui sont-ils ?	Quel rôle dans le collège ?
<p>La principale :</p> <p><i>Mme Peyronneaud</i></p>	<p>Elle est la responsable du collège. Elle organise le travail des adultes et des élèves de l'établissement, prend les décisions importantes concernant la vie du collège. Elle préside les différentes instances du Collège (CA; Conseil de Discipline, Conseils de classe). Elle est secondée par la Principale Adjointe et la Gestionnaire. Elle est en charge des niveaux 6^e et 3^e.</p>
<p>Le principal adjoint :</p>	<p>En plus de son rôle pédagogique, il est chargé d'élaborer les emplois du temps des classes et des professeurs. Il coordonne également les projets pédagogiques (sorties, voyages...). Il organise le CESC, le comité d'éducation à la santé et la citoyenneté. Il préside les commissions éducatives Il seconde la Principale dans ses missions. Il est en charge des niveaux 5^e et 4^e.</p>
<p>La gestionnaire :</p> <p><i>Mme Manteigas</i></p>	<p>Elle gère le budget du collège et dirige les personnels ATOS du collège (personnels techniques, ouvriers de service) du collège. C'est le service qui s'occupe de la gestion des recettes et des dépenses (gestions des dossiers de bourses, gestion de la cantine, paiement de la cantine, du carnet de correspondance...) Elle est chargée du suivi de la maintenance des bâtiments et du matériel du Collège. Elle est en lien avec le Conseil Départemental propriétaire de l'établissement.</p>
<p>La secrétaire d'intendance :</p>	<p>Elle seconde la gestionnaire. Elle assure le lien avec les élèves, les parents et les personnels pour toutes les questions relatives à la gestion. Elle assure le suivi des dossiers d'aides à la demi-pension, des attributions d'aides du fonds social, et assure le paiement des</p>

<p>Mme Mérabli</p>	<p>bourses de collège. Elle reçoit les paiements des sorties scolaires, des dégradations diverses (cartes de cantine, carnets de correspondance).</p>
<p>La secrétaire de direction : Mme Lepretre</p>	<p>Elle s'occupe de la gestion administrative du collège. C'est ici que l'on prend rendez-vous pour rencontrer la direction. Elle assure le suivi des dossiers de bourses.</p>
<p>La Conseillère Principale d'Éducation (CPE) Mme Pinguet</p>	<p>Elle est le responsable de la Vie Scolaire. Elle contrôle les absences et les retards des élèves, dont elle suit la scolarité en général. Avec son équipe d'assistants d'éducation (AED), elle est chargée de veiller à ce que tout se passe bien au sein du collège, donc à ton épanouissement personnel. Elle participe à la mise en place des meilleures conditions de réussite et de vie collective. Ainsi, en cas de problème, ou si tu as besoin d'un renseignement, de conseils, il faut te rendre dans son bureau.</p>
<p>Les assistants d'éducation (AED)</p>	<p>Ils assurent la surveillance des élèves (dans la cour, dans les couloirs, à la cantine). Ils veillent au respect du règlement intérieur de l'établissement. Ils occupent un rôle de médiation entre les élèves. C'est à la vie scolaire qu'on trouve les AED. Tu dois y justifier tes absences ou prendre un billet de retard. Ainsi, si tu as besoin d'un renseignement, de conseils, tu peux te rendre à la vie scolaire.</p>
<p>La psychologue de l'éducation nationale (Psy-EN ou COP)</p>	<p>Spécialiste de l'orientation, elle est là pour te guider, te conseiller, te renseigner, dans ce domaine important qu'est l'orientation. Elle peut t'aider à réfléchir et à faire des choix en ce qui concerne tes études et les problèmes personnels. Pour la rencontrer tu dois prendre un rendez-vous.</p>
<p>L'infirmière</p>	<p>Elle donne les premiers soins aux élèves qui ne se sentent pas bien au collège. Elle est présente 1 jour et demi dans l'établissement. Elle est à l'écoute des élèves et s'occupe également de la prévention au niveau de la santé. Elle met en place les PAI, projet d'aide individualisé à l'aide du médecin scolaire.</p>

	<p>De part ses fonctions, elle est soumise au secret professionnel. Les visites infirmiers des 6^e sont obligatoires, tu devras descendre à l'heure précise du rendez-vous.</p>
L'assistante sociale	<p>Elle est présente deux jours et demi dans l'établissement. Elle est à l'écoute des élèves sur leurs difficultés financières, sociales et familiales. Elle est également soumise au secret professionnel.</p>
Le professeur principal (PP)	<p>Parmi tous tes professeurs, il y a le professeur principal (PP) qui est « responsable » de ta classe et la suit plus particulièrement. Il assure le lien entre tous les professeur de ta classe. Tu peux t'adresser à lui en cas de problème, si tu as une question à poser, des conseils à demander. Tes parents peuvent aussi demander à le rencontrer s'ils souhaitent faire le point sur ta scolarité.</p>
La professeure documentaliste Mme Le Youdec	<p>Elle est responsable du centre de documentation et d'informations (CDI) du collège. C'est un lieu où tu pourras aller lire ou emprunter des livres ou des revues. Tu pourras également y faire des recherches documentaires dans les livres ou sur les ordinateurs, pour un exposé ou pour un travail demandé par l'un de tes professeurs. Tu auras l'occasion d'aller au CDI pour un cours ou un projet avec Mme Le Youdec ou avec Mme Le Youdec et un autre professeur. Tu pourras aussi t'y rendre pendant tes heures de permanence ou le midi après avoir mangé.</p>

Se déplacer dans le collège

Le collège Liberté se compose de deux étages, et de plusieurs espaces :

■ **Au rez- de-chaussée :**

→ La loge

→ La salle polyvalente

→ La vie scolaire (bureau des AED)

→ Le bureau de Mme Pinguet, la CPE

→ La salle de permanence

→ L'infirmier

→ Le bureau de l'assistante sociale

→ Le bureau de Mme Peyronneaud, la principale

→ Le bureau de Mme Lepretre, la secrétaire de direction

→ Le bureau de M. Pousset, le principal adjoint

→ Le bureau de Mme Mérabli, la secrétaire d'intendance

→ Le bureau de Mme Manteigas, la gestionnaire

→ La salle A

→ La cour de récréation

- Les toilettes des élèves

- Le local à vélos

-Les casiers des élèves

→ La cantine

→ Le gymnase

Le pôle Vie Scolaire

Le pôle Médico-Social

Le pôle direction

Le pôle intendance

■ **Le 1^{er} étage :**

- La salle des professeurs
- Le centre de documentations et d'informations (CDI)
- La salle de réunion
- Le bureau de la psychologue de l'éducation nationale (Psy-EN)
- La salle informatique
- La salle 1
- La salle 2
- La salle 3
- La salle 4
- La salle 8
- La salle 9
- La salle 5
- La salle 6
- La salle 7
- La salle de musique
- La salle d'arts plastiques

Les salles d'Histoire-géographie

Les salles de Français

Les salles de Mathématiques

■ **Le 2^e étage :**

- La salle science 1
- La salle science 2
- La salle science 3
- La salle 14
- La salle 12
- La salle 11
- La salle 15
- La salle de techno 1
- La salle de techno 2
- La salle 10
- La salle 13

Les salles de SVT et Physique-Chimie

Les salles de langues vivantes

Les salles de technologie

Les salles de Français

Le collège Liberté : Mode d'emploi

1. Le règlement intérieur :

Le collège possède un **règlement intérieur** voté par le Conseil d'Administration qui a pour but d'organiser la vie de tous les membres de la communauté scolaire :

c'est la loi de l'établissement.

Il définit les règles à respecter par tous. Il fixe les horaires et les règles de sécurité dans l'établissement. Il permettra de définir, entre autres, tes droits et tes devoirs au sein du collège.

Tu le trouveras dans ton carnet de liaison.

Lis-le attentivement avec tes parents pour en prendre connaissance, le signer et te l'approprier.

2. Le carnet de correspondance :

Le jour de la rentrée, tu vas recevoir **un carnet de correspondance** avec un emploi du temps d'abord provisoire puis définitif. Tu devras coller une photo qui pourra être distribuée au même moment dessus.

Tu devras **toujours l'avoir sur toi**, c'est une **OBLIGATION** pour rentrer et sortir du collège.

Attention : Si tu l'oublies, tu devras le dire à l'assistant d'éducation à la grille du collège quand tu arrives. Il te remettra alors un **BON d'oubli de carnet** pour la journée. Tu pourras être puni pour cet oubli d'une heure de retenue.

Si ce dernier est perdu ou dégradé, il faudra que tes parents écrivent un mot sur papier libre à remettre à Mme Mérabli pour en refaire un autre au prix de 2,50€.

3. Les déplacements dans le collège :

Les horaires des cours sont les suivants :

MATIN		APRES-MIDI	
M1	8h00 - 8h55	S1	13h30 - 14h25
M2	9h00 - 9h55	S2	14h30 - 15h25
RECRÉATION	9h55 - 10h10	RECRÉATION	15h25 - 15h40
M3	10h15 - 11h10	S3	15h45 - 16 h40
M4	11h15 - 12h10	S4	16h45 - 17h40

Les portes du collège sont ouvertes de 7h50 à 8h00 et de 13h20 à 13h30.

A 7h55, 10h10, 13h25 et 15h40, les **élèves se rangent par classe à l'emplacement indiqué dans la cour** et sont conduits par leur professeur jusqu'à leur salle de cours.

À tout autre moment de la journée pendant les intercours, les élèves rejoignent leurs salles de cours, à l'exception des élèves ayant cours d'EPS qui, eux, vont se ranger dans la cour.

Pendant les cours, les élèves ne peuvent être seuls dans les couloirs de l'établissement. Ils doivent toujours être sous la surveillance d'un adulte.

La circulation dans les couloirs n'est pas autorisée pendant la récréation ou pendant la demi-pension.

4. Les disciplines enseignées :

Tu as déjà appris beaucoup de choses à l'école primaire. Mais il y a encore des questions auxquelles tu ne peux pas répondre. C'est précisément le but du collège de t'apporter des éléments de réponse. Les disciplines te donnent, chacune à leur manière et en se complétant, de nouveaux moyens pour comprendre ce qui se passe autour de toi.

- **LE FRANÇAIS** : Dire clairement ce que tu penses, mieux te faire comprendre, à l'oral comme à l'écrit, cela s'apprend. En lisant des livres entiers ou des extraits, des journaux et même de la publicité, tu construis tes propres idées et tu développes ta sensibilité.
- **LES MATHÉMATIQUES** : En sixième, tu vas apprendre des définitions et propriétés, faire de petites démonstrations en géométrie et débiter la rédaction mathématique.
- **L'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE** : Où habitent les hommes ? Comment vivent-ils ? Pourquoi vivent-ils ainsi ? La géographie répond à ces questions pour le monde actuel et l'histoire pour le passé.
- **LES LANGUES VIVANTES (ALLEMAND-ANGLAIS en 6^e et ESPAGNOL en 5^e)**: Apprendre à communiquer et à comprendre. Découvrir comment vivent nos voisins allemands, anglais ou espagnols. Tu t'exerces à parler, à lire, à écrire dans une autre langue. C'est aussi l'occasion de découvrir des gens, d'autres façons de vivre et des pays différents.
- **LES SCIENCES ET VIE DE LA TERRE** : Tu étudies les relations qui existent entre les êtres vivants et leur environnement et tu comprends pourquoi et comment l'Homme est responsable de la conservation de la nature.
- **LA PHYSIQUE-CHIMIE** : Tu vas apprendre à décrire, observer, identifier différents types de mouvements, différents types matières, différents types états.
- **LA TECHNOLOGIE** : Du plus simple au plus compliqué, les objets imaginés et construits par l'homme font partie de ton environnement. La technologie va t'aider à les découvrir et à mieux les comprendre.
- **L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (EPS)** : C'est bien plus que du sport. Elle te permet de pratiquer des sports que tu connais déjà et de découvrir des activités variées.

Seul(e) ou dans une équipe tu vas devoir maîtriser tes réactions et même accepter de perdre. Tu ne fais pas travailler que tes muscles.

- **L'ÉDUCATION MUSICALE** : Autour de toi la musique est partout. Tu en aimes certaines, d'autres pas. Tu vas découvrir qu'il en existe de très différentes qui peuvent te toucher. En chantant, tu comprendras les émotions que cela donne à celui qui chante et à ceux qui écoutent.
- **LES ARTS PLASTIQUES** : Plus que du dessin, tu vas apprendre à travailler les couleurs et les formes. Tu vas apprendre les différents type d'arts.

5. Le logiciel Pronote :

En début d'année scolaire, tu vas recevoir, comme tes parents, des codes pour te connecter à PRONOTE.

Cet espace numérique est strictement personnel. Il te permet de voir le travail fait ou donné par les professeurs. Tu peux aussi voir tes absences et retards au sein du collège. Tes notes y sont visibles rapidement. Enfin, tu peux communiquer avec tes professeurs via la messagerie.

Il est **IMPORTANT** de bien conserver ces codes, avec le carnet de correspondances, PRONOTE est un outil privilégié de COMMUNICATION.

Si tes parents ou toi rencontrez des problèmes de connexions, **vous pouvez contacter Mme Pinguet**, la CPE du collège qui pourra sûrement vous aider.

6. Les absences et retards :

Avant tout, sache que tu es tenu de respecter les horaires du collège et de **venir au collège selon ton emploi du temps**.

Les absences et retards doivent rester exceptionnels et toujours **accompagnés d'un motif justifié par tes parents ou ton responsable légal**.

Lorsque tu es absent, c'est que tu as une raison valable.

Dans ce cas, tes parents ou ton représentant légal doivent justifier, le jour même, ton absence par téléphone.

Lorsque tu reviens au collège, tu dois avoir dans ton carnet de correspondance, un billet d'absence (rose) signé par tes parents (ou ton représentant légal), que tu dois présenter à la Vie Scolaire (le bureau des surveillants) **le plus rapidement possible**.

Si tu es en retard à la grille et qu'elle est déjà fermée, **tu dois sonner à la loge** (Accueil collège), puis **passer à la Vie Scolaire**, afin d'être autorisé à entrer en cours.

Les surveillants noteront ton retard sur PRONOTE.

Attention : lorsque tu seras en retard à la grille ou que tu seras en retard entre deux cours, tu auras une heure de retenue.

7. La demi-pension :

Il y a deux services de demi-pension :

- ◆ Un à 11h30 pour les élèves demi-pensionnaires qui n'ont pas cours entre 11h10 et 12H10.
- ◆ Un à 12h10 pour les élèves demi-pensionnaires qui ont cours jusqu'à 12h10.

L'accès à la cantine **se fait en rang** derrière les marquages au sol et est régulé par un assistant d'éducation qui fait entrer les élèves petit à petit dans le réfectoire.

En attendant ton tour, tu peux aller te détendre dans la cour.

Si tu fais partie d'un club et que tu es prioritaire, tu dois te signaler à l'assistant d'éducation qui essaiera de te faire passer le plus rapidement possible.

À la fin de ton repas, tu devras :

- ✓ mettre tous les déchets dans ton assiette.
- ✓ vider ton assiette dans la poubelle
- ✓ déposer tes couverts et ton verre dans les bacs prévus
- ✓ déposer ton plateau sur le tapis.

8. La carte de cantine :

Si tu es demi-pensionnaire (que tu manges à la cantine), tu vas recevoir **une carte de cantine avec ta photo**. En passant ta carte dans la machine, tu auras alors accès à ton plateau.

Tu devras **toujours l'avoir sur toi**, c'est une **OBLIGATION**.

Attention : Si tu as oublié ta carte de cantine, tu mangeras en dernier pour ne pas ralentir le service. Il faudra te signaler à l'assistant d'éducation présent dans le réfectoire qui te donnera un plateau. Tu seras puni pour cet oubli d'une heure de retenue.

Si cette carte est perdue ou dégradée, tu pourras en racheter une auprès de Mme Mérabli **au prix de 2€**.

9. Les autorisations exceptionnelles :

x Les dérogations de demi-pension

Les élèves demi-pensionnaires ont la possibilité de manière **EXCEPTIONNELLE** de ne pas déjeuner à la cantine.

Le parent devra venir récupérer son enfant à la fin de ses cours et signer une décharge à la vie scolaire.

Si ce n'est pas possible, il faudra présenter une demande d'autorisation d'absence à la demi-pension. Le mot **devra être visé par Mme Pinguet, la CPE, au plus tard à 10h10** le jour de l'autorisation. Il devra être doublé d'un appel téléphonique des familles à la vie scolaire.

Aucune sortie ne sera acceptée sans le visa "CPE" et l'appel téléphonique..

Attention : Les autorisations d'absences EXCEPTIONNELLES à la demi-pension ne feront pas l'objet de remise d'ordre (remboursement).

x Les demandes de sortie ou d'absence anticipée

Dans le cas **exceptionnel de démarche administrative ou médicale pendant les cours**, l'élève pourra être libéré sur présentation d'une demande écrite des parents, munis dans la mesure du possible d'un justificatif officiel.

Il convient cependant d'éviter les prises de rendez-vous sur le temps scolaire.

Tu devras te présenter à la vie scolaire pour faire valider cette absence.

À défaut, tu ne seras pas autorisé(e) à quitter l'établissement.

10. Les dispenses d'EPS :

La présence au cours d'EPS est obligatoire. Lorsqu'un élève présente une inaptitude à la pratique sportive, il doit se présenter au cours avec un certificat médical indiquant **le caractère total ou partiel de l'inaptitude** ainsi que sa durée (arrêté du 13 septembre 1989). **Il doit remettre ce certificat au professeur d'EPS.**

En cas de dispense annuelle ou temporaire supérieure à 21 jours, l'élève pourra être autorisé, **sur décision de son professeur d'EPS**, à ne pas assister aux cours et à ne pas être présent au collège. Le professeur d'EPS se chargera de notifier cette dispense de cours dans le carnet de correspondance à l'attention des familles. Il se chargera également d'en avertir la CPE.

En cas de dispense temporaire inférieure à 21 jours, **l'élève assistera au cours d'EPS** sauf avis contraire et explicite de son professeur d'EPS qui se chargera de le notifier dans le carnet de

correspondance à l'attention des familles et de prévenir la CPE. En ce cas, l'élève est tenu d'être présent dans l'établissement et sera accueilli en salle de permanence.

11. L'utilisation du téléphone portable :

L'utilisation du téléphone portable ou de tout autre équipement (ordinateur portable, console de jeux, lecteur mp3 ...) est **INTERDIT** au collège et pendant toute activité qui se déroule à l'extérieur de son enceinte, **sauf pour des usages pédagogiques.**

Ils doivent être **RANGES dans le sac et ÉTEINTS** avant le passage de la grille d'entrée.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.

ATTENTION : En cas de non-respect de cette règle, ces objets seront confisqués et ne seront restitués qu'aux **RESPONSABLES LÉGAUX** de l'élève concerné et ce **UNIQUEMENT** après **prise de rendez-vous** avec les services concernés (vie scolaire, CPE, direction).

De nouveaux lieux !

◆ La Salle de permanence :

C'est une salle de travail où sont accueillis les élèves quand ils n'ont pas cours. Ils sont alors pris en charge par les surveillants et y travaillent en silence. Si Mme Le Youdec est disponible, elle descend en salle de permanence chercher des élèves volontaires pour passer l'heure au CDI.

◆ Le CDI (Centre de Documentations et d'Informations) :

C'est un lieu de lecture et de travail. Tu peux y consulter librement livres, journaux, dictionnaires... Tu peux également faire des recherches sur les ordinateurs, y travailler en groupe, ou en classe avec les professeurs. Tu peux aussi demander de l'aide pour ton travail au professeur documentaliste, ou tout simplement lire pour le plaisir.

Il est ouvert toute la journée, y compris à l'heure du déjeuner à partir de 12h45.

◆ L'infirmierie :

C'est le lieu où tu dois te rendre si tu es malade, muni de ton carnet de correspondance. Tu pourras t'y rendre soit pendant les cours en demandant l'autorisation à ton professeur (accompagné par un AED ou par un de tes camarades), soit pendant la récréation.

L'élève « accompagnant » remonte immédiatement en classe après avoir signalé sa présence à l'infirmière.

Si l'infirmière n'est pas disponible ou n'est pas présente, tu dois te diriger vers les AED à la vie scolaire qui te prendront en charge.

◆ La direction et l'administration :

C'est ici que se trouvent les bureaux de la direction, de l'intendance, du secrétariat.

Tu peux y être convoqué pour récupérer ou y déposer un document important.

◆ Le bureau du CPE :

C'est le bureau dans lequel tu dois te rendre en cas de problème avec un camarade. Tu peux aussi y être convoqué suite à des absences ou des retards injustifiés ou pour tout manquement au règlement intérieur.

Tu peux également y trouver une écoute attentive en cas de problème au collège ou à l'extérieur du collège.

◆ Le bureau de la Vie Scolaire :

C'est le bureau des assistants d'éducatifs (AED). C'est là que tu dois te rendre pour justifier une absence ou si tu es en retard. Tu peux également y demander des informations (sur l'absence d'un professeur par exemple).

◆ **Les casiers :**

Les casiers sont réservés d'abord aux élèves demi-pensionnaires, mais tu peux en faire la demande si tu es externe. Pour obtenir un casier, il faudra que tes parents en fasse la demande par écrit dans ton carnet de correspondance. Une fois la demande faite à la CPE, il faudra alors te munir d'un cadenas.

Leur accès est réglementé. Tu peux t'y rendre le matin juste avant d'aller en cours, aux récréations et à l'heure du déjeuner.

◆ **La salle polyvalente :**

C'est une salle de conférence où tu pourras te rendre dans le cadre d'une intervention (sur l'orientation ou sur un sujet précis). C'est également dans cette salle que sont reçus les parents d'élèves de 6^e le jour de la rentrée scolaire par les chef(fe)s d'établissement.

◆ **La salle informatique :**

C'est une salle qui dispose d'ordinateurs. Tu t'y rendras notamment avec tes professeurs pour travailler sur les ordinateurs. Ils t'informeront en avance lorsque le cours se déroulera en salle informatique.

Participer à la vie du collège

→ Les délégués de classes

Au collège, **deux délégués de classes sont élus dans chaque classe** au début de l'année scolaire.

Ils ont plusieurs missions :

- ✓ Ils représentent les élèves de leurs classes
- ✓ Ils participent aux conseils de classes (3 au total sur l'année)
- ✓ Ils sont les médiateurs entre les élèves de la classe et les adultes de l'établissement.

Ils travaillent en collaboration étroite avec la CPE (Mme Pinguet) qui veillera à leur apporter une formation pour l'exercice de leurs fonctions.

→ L'heure de vie de classe (HVC)

Dans ta classe et au collège, la vie collective n'est pas forcément évidente: cela demande un effort de tous. Il peut y avoir des disputes, des tensions entre élèves ou des incompréhensions avec les professeurs.

Les heures de vie de classe permettent d'aborder des sujets qui ne sont pas toujours traités en cours : questions, conseil de classe, vie en collectivité, règlement intérieur.

Elle est inscrite à ton emploi du temps et animée par le professeur principal de ta classe (qui peut faire intervenir d'autres adultes : la CPE, d'autres professeurs...).

ATTENTION : même si elle est notifiée dans ton emploi du temps, tu dois attendre que ton professeur principal te fasse noter les dates des heures de vie de classe, dans ton carnet de correspondance.

→ Le Foyer socio éducatif (FSE)

Les foyers socio-éducatifs sont des associations à but non lucratif (Loi de 1901), constituées au sein des lycées et des collèges en France. Il est géré et animé par des adultes bénévoles (Mme Beji, Mme Chastanet et Mme Pinguet)

Le FSE a pour objectif :

- ≡ de promouvoir, animer et coordonner des actions socio-culturelles pour améliorer la vie des élèves au collège.
- ≡ de développer chez les élèves le sens des responsabilités. En effet, les élèves sont activement impliqués dans son fonctionnement, permettant ainsi une éducation à la citoyenneté concrète.

Tous les adultes , parents ou membres de la communauté éducative, et tous les élèves peuvent adhérer.

Chaque année, souvent lors des inscriptions, le collège fournit un bulletin d'adhésion aux familles. **L'adhésion est soumise à une cotisation (5€).**

Les adhésions au FSE peuvent, bien entendu, se faire toute au long de l'année. Les familles ont le libre choix d'adhérer ou non, mais tous les élèves sont concernés par le FSE.

→ Les clubs et ateliers

Sur le temps du déjeuner, certains professeurs proposent des clubs ou ateliers aux élèves.

- ✓ CDI
- ✓ Chorale
- ✓ Association sportive

Ces clubs et ateliers varient d'une année sur l'autre. Tes professeurs et/ou la vie scolaire te feront part des modalités d'inscriptions et des jours et horaires des divers clubs et ateliers.

→ L'association sportive

L'association sportive est l'équivalent d'un club sportif au sein du collège, elle n'a pas forcément vocation à la compétition. L'objectif de l'association sportive **est que l'ensemble des élèves puissent pratiquer ou découvrir une ou plusieurs activités.** Chaque collège possède sa propre association sportive (AS), affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

L'AS est **animée par les professeurs d'EPS du collège**, qui encadrent toutes les activités proposées.

Pour s'inscrire, il suffit de rendre la fiche d'inscription (qui te sera remise en début d'année) à ton professeur d'EPS, accompagnée de la participation financière demandée par chèque (à l'ordre de l'association sportive) ou en espèce.

Les entraînements se déroulent sur le temps du midi ou les mercredis après -midi.

L'AS propose différentes activités :

- ✓ Le Futsal
- ✓ Le Badminton
- ✓ L'Escalade

ATTENTION : Les activités varient d'une année sur l'autre.

Les bons réflexes

Conseils pour bien réussir son année de 6^e :

- ◆ *Bien s'organiser et s'avancer le plus possible !*

ASTUCES :

- ✓ Organise ta semaine de façon à **repartir quotidiennement tes devoirs.**
- ✓ Tu dois chaque soir, **relire les cours que tu as eu dans la journée.** Tu dois être capable de résumer tes leçons à tes parents.
- ✓ Heure de permanence, demi-journée de liberté, temps-libre : **repère ses temps et réserves les pour faire tes devoirs.**

- ◆ *Se préparer !*

ASTUCES :

- ✓ **Lis bien ton emploi du temps pour ne pas être perdu.**
- ✓ **Utilise un code couleur** : colorie les cases de ton emploi du temps en fonction de la discipline (Ex : bleu pour l'anglais, vert pour les maths...). Cela te permettra de mieux visualiser ton programme de la semaine et t'aidera à préparer ton cartable.
- ✓ **Fait ton sac avec tes parents chaque soir et vérifie que tu n'as rien oublié.** Cela t'évitera de te retrouver sans le matériel dont tu as besoin dans la journée.

➔ *Pour t'aider : Le dispositif « devoirs faits »*

Le dispositif « devoirs faits » est organisé au collège pour t'aider dans ton travail. Il est gratuit et ouvert à tous les élèves intéressés qui auront fini leurs cours à ce moment-là les heures du dispositif seront transmises aux élèves et aux familles au cours du 1^{er} trimestre.

Ce dispositif doit te permettre :

- ✓ ≡ De recevoir de l'aide dans ton travail (méthodes, indices permettant de résoudre un problème...).

- ✓ ≙ De trouver un lieu où travailler dans le calme avec ou sans l'aide d'un adulte.
- ✓ ≙ De travailler en groupe avec des camarades.
- ✓ ≙ De trouver sur place à ta disposition des manuels scolaires, dictionnaires...

Foire aux questions !

*** Combien de professeurs allons-nous avoir ?**

En 6^e, tu auras 10 professeurs, 11 si tu fais de l'allemand.

*** Comment se passe le changement de salle entre chaque cours ?**

Une première sonnerie annonce la fin du cours et une deuxième le début du cours suivant. Tu as cinq minutes pour changer de salle.

*** Comment se place-t-on dans la classe ?**

Les professeurs décident en début d'année un plan de classe. Certains d'entre eux laissent les élèves libres de se placer comme ils le souhaitent.

*** Comment se déplace-t-on dans la classe ?**

Tu ne peux te déplacer dans la classe qu'après accord du professeur. Tu dois demander l'autorisation aux professeurs en levant la main.

*** Combien de temps dure la pause déjeuner ?**

La pause méridienne dure 1h25. Les demi-pensionnaires déjeunent au collège et jouent dans la cour ; les externes rentrent manger à la maison.

*** Aura-t-on des casiers ? A quoi servent-ils ?**

Les demi-pensionnaires peuvent demander un casier. Ils doivent se munir d'un cadenas à clé ou à code. Les casiers permettent de déposer le matin les livres de l'après-midi, puis ceux du matin l'après-midi, afin d'alléger les cartables. Il est également recommandé de déposer son cartable dans son casier durant la pause de midi.

*** Combien de temps durent les récréations ?**

Les récréations durent 15 minutes. Il y en a une le matin à 9h55 et une l'après-midi à 15h25.

*** A-t-on le droit d'avoir des téléphones portables ?**

L'utilisation des téléphones portables est interdite. Si un élève utilise son téléphone, celui-ci est confisqué puis remis en mains-propres aux parents.

***Peut-on venir au collège en vélo ou en trottinette ?**

Oui, les élèves ont accès à un local pour y mettre leur vélo ou trottinette. Les élèves doivent impérativement se munir d'un antivol pour attacher vélo ou trottinette.

***Quels sont les horaires de classe ?**

Chaque classe de 6^e a un emploi du temps différent. Les cours ont lieu du lundi au vendredi. Les cours peuvent commencer au plus tôt à 08H00 et finir au plus tard à 17H40. Le mercredi matin, les cours se terminent au plus tard à 12H10.

Bonne Rentrée !!!